

911 INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 108 000 euros
Siège social : 12 Route de Pont Er Lann, 56730 ST GILDAS DE RHUYS
898 329 289 RCS VANNES

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 27 février 2026

LES SOUSSIGNÉS :

Madame Catherine CHAPON
Monsieur Jean-Pierre CHAPON
Monsieur Thomas CHAPON

Détenant ensemble 108 000 actions, soit la totalité des actions de la société par actions simplifiée 911 INVEST désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société 911 INVEST et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce et de l'article 23 des statuts,

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- Le rapport du Président,
- le texte des projets de décisions,

Ont pris les décisions suivantes portant sur :

- Modification des pouvoirs du Directeur Général,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

La collectivité des associés, après avoir pris connaissance du rapport du Président, décide à l'unanimité de modifier les pouvoirs de représentation du Directeur Général, ce dernier n'ayant plus la possibilité de représenter la Société à l'égard des tiers.

DEUXIÈME DÉCISION

La collectivité des associés, en conséquence de la décision précédente, décide à l'unanimité de modifier l'article 19 des statuts de la manière suivante :

« ARTICLE 19 - DIRECTEUR GÉNÉRAL

(.....)

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIÈME DÉCISION

La collectivité des associés donne à l'unanimité tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Catherine CHAPON

Jean-Pierre CHAPON

Catherine CHAPON

Jeau-Pierre CHAPON

Thomas CHAPON

Thomas CHAPON